



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 avril 2016

DELIBERATION N° 45/ 4/2016 : FONDS SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : AVENANT A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU DISPOSITIF "SOLIDARITE ENERGIE" DU FSL ENTRE LE GRAND MONTAUBAN - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE, ENGIE ET LA CAF 82

L'an deux mille seize, le mardi 26 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 avril 2016.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON.

Absents ayant donné pouvoir : 14

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Alain ABADIE à Didier CLAMENS, Anne ALASSANE à Monique VALAT, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Pierre BONNEFOUS à Aline CASTILLO, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Sophie LARAN à Aurore KOTHE, Laurence PAGES à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Francis LABRUYERE, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la compétence « Equilibre social de l'habitat », le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire la gestion d'un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est destiné à régler :

- Les aides individuelles à l'accès ou au maintien dans un logement autonome et durable.
- La prise en charge de dettes d'énergie, de chaleur et d'eau.

Par délibération du 27 mai 2015, le Conseil Communautaire a autorisé Madame la Présidente à signer la convention de « gestion du dispositif énergie » pour la période 2015 – 2017. Cette convention fixe les modalités de saisine du fonds, les conditions d'attribution des aides individuelles (engagements des gestionnaires du fonds) et le traitement des impayés d'énergie par le fournisseur (engagements d'ENGIE selon le décret du 13 août 2008).

Le présent avenant a pour objet de fixer la contribution financière d'ENGIE au FSL pour son volet « Energie », s'élevant pour 2016 à 25 000 € et répartie comme suit :

	Conseil Départemental 60%	G.M.C.A 40%
Abondement au FSL CD et FSL GMCA	15 000 €	10 000 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 avril 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention 2015-2017 « Gestion du dispositif solidarité Energie » du FSL dont les signataires sont le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, le Grand Montauban - Communauté d'Agglomération, ENGIE et la CAF de Tarn-et-Garonne, tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention 2015-2017 « Gestion du dispositif solidarité Energie » du FSL dont les signataires sont le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, le Grand Montauban - Communauté d'Agglomération, ENGIE et la CAF de Tarn-et-Garonne, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

2 8 AVR. 2016

De sa publication le :

2 8 AVR. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 avril 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

